



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LES RÈGLEMENTS PORTANT LES NUMÉROS

287

POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

288

ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 277 ET DÉCRÉTANT LES TARIFS DE L'AQUEDUC
MUNICIPAL À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2024

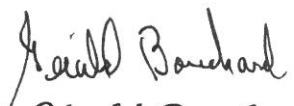
289

ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°278 ET DÉCRÉTANT LES TARIFS DE CUEILLETTE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À COMPTER DE 1^{er} JANVIER 2024

ONT ÉTÉ ADOPTÉS LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 JANVIER 2024

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU
502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE OU SUR
DEMANDE PAR COURRIEL

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE
DIX-HUITIÈME (18^e) JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024


Gérald Bouchard
Directeur général / Greffier